



CONSEIL MUNICIPAL



Proces-Verbal du 11 juin 2014

OBJET

2014-06-11/1(87)-LOTISSEMENT LE GRAND CHEMIN – PRISE EN CHARGE COMMUNALE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail des travaux à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement privé « Le Grand Chemin ».

Il a été établi que la commune prendrait à sa charge les travaux d'amenée de gaz depuis, la route de La Bouletière soit 8062.80 € TTC ainsi que les travaux relatifs à la voie d'évitement sur la RD 233 soit 6600.00 € TTC. Ces travaux ainsi que leurs montants respectifs feront l'objet de conventions à venir entre la société SOFIL, GRDF, le Conseil Général de la Mayenne et la commune d'ENTRAMMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la prise en charge des travaux comme désignés ci-dessus dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « Le Grand Chemin »

OBJET

**2014-06-11/2(88)-ALSH ENFANCE – JUILLET 2014
REMUNERATIONS DES ANIMATEURS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de rémunérer les animateurs suivant les tarifs ci-dessous

FORFAIT BRUT JOURNALIER

DIRECTEUR ADJOINT	86.72 €
ANIMATEURS DIPLOMES	66.71 €
ANIMATEURS STAGIAIRES	60.04 €

Les montants ci-dessus seront majorés de 10 % au titre des congés payés.

A cette rémunération de base s'ajoute :

- 2 jours supplémentaires de préparation pour les animateurs diplômés et stagiaires
- Un supplément « camp » pour les permanences de nuit s'élevant à 20,00 € par nuit sans distinction entre les animateurs diplômés et stagiaires.

- **DECIDE** d'indemniser les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service suivant les tarifs en vigueur et sur présentation d'un état signé de l'intéressé et validé par la direction enfance.

OBJET

**2014-06-11/3(89)-ALSH JEUNESSE – JUILLET 2014
REMUNERATIONS DES ANIMATEURS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de rémunérer les animateurs suivant les tarifs ci-dessous

FORFAIT BRUT JOURNALIER

DIRECTEUR ADJOINT	86.72 €
ANIMATEURS DIPLOMES	66.71 €
ANIMATEURS STAGIAIRES	60.04 €

Les montants ci-dessus seront majorés de 10 % au titre des congés payés.

A cette rémunération de base s'ajoute :

- 2 jours supplémentaires de préparation pour les animateurs diplômés et stagiaires
- Un supplément « camp » pour les permanences de nuit s'élevant à 20,00 € par nuit sans distinction entre les animateurs diplômés et stagiaires.

- **DECIDE** d'indemniser les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service suivant les tarifs en vigueur et sur présentation d'un état signé de l'intéressé et validé par la direction jeunesse.

OBJET**2014-06-11/4(90)-ALSH JEUNESSE – ETE 2014 - TARIFS CAMPS ET ACTIVITES – MODIFICATION
DELIBERATION 2014-04-29/2(81)**

La délibération n°2014-04-29/2(81) relative aux tarifs des camps et activités proposées aux jeunes pour l'alsj jeunesse été 2014 comportant une erreur, il convient de prendre une délibération modificative ainsi que des tarifs supplémentaires,

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vacances d'été (Juillet 2014) :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Zumba à Entrammes	4,40	4,26	4,12
Accrobranche à Forcé	14,38	14,04	13,70
Mini séjour de 2,5j à Saulges	36,95	36,57	36,19
Arrhes pour mini séjour à Saulges	9,74	9,44	9,14
Parc Astérix à Paris	36,95	36,57	36,19

Et non pas 39.66 €, 39.28 €, 38.90 € comme mentionné sur la précédente délibération pour le Parc Asterix, les autres étant des ajouts.

OBJET**2014-06-11/5(91)-ALSH JEUNESSE TARIFS ACTIVITES –
VACANCES D'AOÛT 2014**

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vacances d'août 2014 :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Soirée Bowling à Laval	9,96	9,76	9,56
Soirées repas Entrammes	3,20	3,10	3,00
Activité nautique à La Rincerie	14,36	14,13	13,90

OBJET**2014-06-11/6(92)-ALSH PASSERELLE – ETE 2014 - TARIFS CAMPS ET ACTIVITES**

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vacances d'été (Juillet 2014) pour la passerelle :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

PARTICIPATION FINANCIERE**PASSERELLE**

ENFANTS ENTRAMMES			
	TARIF 1 (QF > 800)	TARIF 2 (800 > QF > 500)	TARIF 3 (QF > 500)
JOURNEE centre	13,7	13,26	12,83
JOURNEE semaine complète	11,5	11,14	10,77
JOURNEE mini-camp	23,81	23,37	22,94
Accueil matin ou soir	1,88	1,79	1,69
Goûter	0,61	0,61	0,61
Petit Déjeuner	0,83	0,83	0,83
TARIFS SORTIES			
Sortie parc Astérix	36,95	36,57	36,19
Séjour Caisse à savon	77,28	74,87	72,45

Un versement de 13,70 € d'arrhes par enfant et par semaine (quelques soit le nombre de jour de présence), non remboursable, non reportable sur une autre semaine est demandé à l'inscription pour les activités au centre et pour les mini-camps.

Une réduction sera appliquée à partir de la troisième semaine, pour l'ensemble des participants (semaine complète de 5 jours consécutifs) et quel que soit le nombre d'enfants, soit :

- de la 3ème semaine à la 6ème semaine : réduction de 7,32 € par semaine dès la 1ère semaine.
- A partir de la 7ème semaine : réduction de 22,22 € par semaine.

OBJET

2014-06-11/7(93)-ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU l'état des produits irrécouvrables établis par la Trésorerie principale, concernant

▸ le budget commune pour une somme de 451,16 € correspondant à des factures de 2011 impayées par un locataire de la salle des fêtes,

➤ **DECIDE** l'admission en non valeur pour la totalité de ces sommes soit 451,16 €.

OBJET

2014-06-11/8(94)-CREANCES ETEINTES – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

VU l'état des produits irrécouvrables établis par la Trésorerie principale, concernant

▸ le service des eaux pour une somme de 3 390,58 € correspondant à des factures d'eau de 2007 à 2013 impayées par différents abonnés,

➤ **DECIDE** l'admission en créances éteintes pour la totalité de ces sommes soit 3 390,58 €.

OBJET

2014-06-11/9(95)-DECISION MODIFICATIVE N°1/2014 - BUDGET COMMUNE

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Art. 2802 chapitre 040 Frais d'études Art. 2313 constructions opération 0065	+ 8 391,86	+ 8 391,86
TOTAL DE LA DM 1	8 391,86	8 391,86
Rappel DM n°-- Pour mémoire BP 2014	800 080,30	657 686,65
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	808 472,16	666 078,51
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DE LA DM 1	0.00	0.00
Rappel DM n°-- Pour mémoire BP 2014	1 822 329,32	1 822 329,32
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 822 329,32	1 822 329,32

OBJET**2014-06-11/10(96)-DECISION MODIFICATIVE N°2/2014 - BUDGET COMMUNE**

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Art. 2111 chapitre 21		+ 3 500.00
Art. 020 Dépenses imprévues		- 3 500.00
TOTAL DE LA DM 2	0,00	0,00
Rappel DM n°01	+ 8 391.86	+ 8 391.86
Pour mémoire BP 2014	800 080,30	657 686,65
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	808 472,16	666 078,51
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DE LA DM 2	0.00	0.00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2014	1 822 329,32	1 822 329,32
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 822 329,32	1 822 329,32

OBJET**2014-011/11(97)-DECISION MODIFICATIVE N°3/2014 - BUDGET COMMUNE**

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Art. 204182 Bâtiments et installations		+ 8 200.00
Art. 204132 Bâtiments et installations		+ 6 800.00
Art. 020 Dépenses imprévues		- 15 000.00
TOTAL DE LA DM 3	0,00	0,00
Rappel DM n°02	0.00	0.00
Rappel DM n°01	+ 8 391.86	+ 8 391.86
Pour mémoire BP 2014	800 080,30	657 686,65
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	808 472,16	666 078,51
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DE LA DM 3	0.00	0.00
Rappel DM n°02	0.00	0.00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2014	1 822 329,32	1 822 329,32
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 822 329,32	1 822 329,32

OBJET**2014-06-11/12(98)-DECISION MODIFICATIVE N°4/2014 - BUDGET COMMUNE**

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA DM 4	0,00	0,00
Rappel DM n°03	0.00	0.00
Rappel DM n°02	0.00	0.00
Rappel DM n°01	+ 8 391.86	+ 8 391.86
Pour mémoire BP 2014	800 080,30	657 686,65
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	808 472,16	666 078,51
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap. 65 Art. 6541 Créances admises en non-valeur		+ 252.00
Art. 020 Dépenses imprévues		- 252.00
TOTAL DE LA DM 4	0.00	0.00
Rappel DM n°03	0.00	0.00
Rappel DM n°02	0.00	0.00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2014	1 822 329,32	1 822 329,32
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 822 329,32	1 822 329,32

OBJET**2014-06-11/13(99)-DECISION MODIFICATIVE N°1/2014 - BUDGET EAU**

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA DM 1	0,00	0,00
Rappel DM n°		
Pour mémoire BP 2014	340 561.89	182 762.53
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap. 65 Art. 6542 Créances éteintes		+ 3 390.58
Chap.70 Art. 7011 Vente de l'eau	+ 3 390.58	
TOTAL DE LA DM 1	+ 3 390.58	+ 3 390.58
Rappel DM n°--		
Pour mémoire BP 2014	544 705.22	544705.22
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	548 095.80	548 095.80

OBJET

2014-06-11/14(100)-CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE

103 RUE D'ANJOU A M. ET MME CAHOREAU – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014-02-12/14(25)

La cession du bien situé 103 rue d'Anjou évoqué dans la délibération n° 2014-02-12/14(25) revêt des conditions quant à sa légalité. Ce même bien faisant partie du domaine public communal et non pas du domaine privé communal, il convient de prendre une décision de déclassement du Domaine Public de l'ancien logement de fonction pour pouvoir le vendre.

Monsieur le Maire propose donc de :

- Constaté que le bien vendu n'est plus affecté à l'usage du public (c'est-à-dire que le bien n'est plus affecté à l'intérêt général) et qu'il ne le sera plus jamais (désaffectation). Par conséquent, le bien peut donc être déclassé, c'est-à-dire qu'il ne fera plus partie du domaine public de la commune mais du domaine privé et sera par conséquent aliénable.

Cette décision qui ne nécessite pas de faire une enquête publique préalable devant être prise en amont de toute décision de vendre, Monsieur le Maire propose de délibérer de nouveau sur la vente au profit de Monsieur et Madame CAHOREAU, la première délibération n'étant pas valable. Il rappelle donc la demande formulée par Monsieur et Madame CAHOREAU, domiciliés à ENTRAMMES 18 rue du Maine, d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 588 (bâti et non bâti), située au 103 rue d'Anjou.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que le bien proposé à la vente n'est plus affecté à l'usage du public et qu'il peut donc être déclassé
- **DONNE SON ACCORD** concernant la cession à Monsieur et Madame CAHOREAU par la commune de la parcelle cadastrée section AB n° 588 (103 rue d'Anjou) aux conditions déjà acceptées dans la délibération n° 2014-02-12/14(25)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

OBJET

2014-06-11/15(101)-REVALORISATION DU LOYER DU LOCATIF,

69, Rue d'ANJOU

Le Conseil municipal,

Pour le logement 69, rue d'Anjou :

- **DECIDE** de revoir le loyer des locatifs en fonction de l'indice de référence des loyers, 4^e trimestre 2013 (124,83).
- **FIXE** en conséquence le montant du loyer mensuel, à compter du **1^{er} juillet 2014**, à la somme de :
 - loyer du rez-de-chaussée 227,87 € au 01/07/2014
 - loyer de l'étage 227,32 € au 01/07/2014

OBJET

2014-06-11/16(102)-REVALORISATION DU LOYER COMMERCIAL,

4, Rue du Maine

Le Conseil municipal,

Pour le local commercial 4, rue du Maine :

- **DECIDE** de revoir le loyer commercial en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux, 4^e trimestre 2013 (108,46).
- **FIXE** en conséquence le montant du loyer mensuel, à compter du **1^{er} mai 2014**, à la somme de :
250.28 €

OBJET

2014-06-11/17(103)-PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DANSE SUR LE TEMPS SCOLAIRE – 2014/2015

L'école maternelle publique souhaite qu'un intervenant de l'A.D.D.M. (Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse 53) mette en place un projet à destination de la classe de Grande Section. Ce projet serait basé sur 9h de cours à destination des enfants, pour l'année scolaire 2014-2014 et pour un coût de 315.90 €. Monsieur le Maire précise que ces dépenses seront intégrées dans u budget d'activités pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la prise en charge du projet dans sur le temps scolaire 2014-2015 aux conditions fixées ci-dessus.

OBJET

2014-06-11/18(104)-PARTICIPATION ANIMATION ROBOTIQUE PAR LES FRANCAS DANS LE CADRE D'EXPOSCIENCE

L'ALSH Enfance et l'ALSH Jeunesse ont organisé les 6 et 7 juin 2014, en collaboration avec le comité départemental Exposcience le salon Exposcience au complexe sportif d'Entrammes. A cette occasion, plusieurs associations et partenaires étaient présents, notamment Les Francas de la Mayenne. Ces derniers ont proposé une animation robotique pour un coût de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la prise en charge du coût de la participation des Francas au salon Exposcience d'Entrammes des 6 et 7 Juin 2014.

OBJET

2014-06-11/19(105)-SUBVENTION CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Monsieur le Maire rappelle que le concours National de la résistance et de la déportation, destiné aux élèves des collèges et lycées, est organisé chaque année dans notre département. Il a pour objectif de transmettre aux jeunes des valeurs qui se rattachent aux principes de la démocratie et des droits de l'homme. Chaque année, des jeunes sont récompensés pour leurs travaux individuels et collectifs par un voyage sur des hauts lieux de mémoire (Verdun, etc...). Pour l'année passée, Mademoiselle Colline LANGUILLAT domiciliée à Entrammes a été distinguée. Aussi, le C.E.D.A.R.D. (Comité d'Entente des Associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne) sollicite financièrement toutes les communes ayant un lauréat pour le financement de ces actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 100 € au C.E.D.A.R.D. dans le cadre de l'action précisée ci-dessus.

OBJET

2014-06-11/20(106)-TRAVAUX BÂTIMENT ANCIENNE MAIRIE – AMENAGEMENT D'UN PREAU ET DE 2 SANITAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment ancienne mairie situé 85, rue d'Anjou est terminée.

La deuxième tranche prévoit la construction d'un préau et de sanitaires. Des études ont déjà été fournies par le maître d'œuvre, le Cabinet A3 Architecture de Laval.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'enfants utilisateurs des WC doit déterminer le nombre de ceux-ci à créer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter le cabinet A3 Architecture pour le lancement de la 2^{ème} phase de travaux de la réhabilitation du bâtiment 85, rue d'Anjou sur la base de la construction d'un préau et de deux sanitaires (1 wc garçons/handicapés - 1 wc filles/handicapées).

OBJET**2014-06-11/21(107)-DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Vu l'article 1650 du Codes des Impôts,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne en date du 15 Avril 2014 appelant à délibérer,

Cette commission outre le Maire qui en assure la présidence doit être composée de six/huit commissaires titulaires et six/huit commissaires suppléants. Ils sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Ce nombre doit être proposé en double par le conseil municipal

Soit 12 noms (titulaires)

12 noms (suppléants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PROPOSE** les personnes suivantes :

Membres Titulaires	Adresse d'imposition
COLLET Jean-Marc	2, rue du Pesage ENTRAMMES
LARDEUX Hubert	162, rue d'Anjou ENTRAMMES
EPINARD Joël	La haute Davière ENTRAMMES
HUARD Raymond	29, rue du Greffier ENTRAMMES
AMAND Roger	1, rue des Tilleuls ENTRAMMES
AUDY Gaston	15, rue des Acacias ENTRAMMES
MOUSSU Dominique	La Grange ENTRAMMES
LEMONNIER Alain	2, impasse des Chênes ENTRAMMES
AUDY née DALIBARD Maryline	40, rue de Rosendahl ENTRAMMES
BODIN Jean	la Lande ENTRAMMES
GILOT Lionel (Hors Commune)	Chemin de la Chopinière BONCHAMP
HOUDIARD Hugues (Propriétaire de Bois)	La Grande Roche ENTRAMMES

Membres suppléants	Adresse d'imposition
FAUTRAT Charles	28, rue de la Bouletière ENTRAMMES
PERDRIAU Jean-François	24, rue du Prieuré ENTRAMMES
BERTHELOT Christian	6, impasse de Montauciel ENTRAMMES
PINON Nicolas	La Frepière ENTRAMMES
DALIGAULT Claudine	7, rue de Montauciel ENTRAMMES
DELAMARCHE Guy	15, rue du Domaine ENTRAMMES
CIRON Maurice	24, rue de la Bouletière ENTRAMMES
MARTEAU Daniel	51, rue du Maine
LAPIERRE Claude	La petite Chevalerie (3, impasse des Bourreliers ENTRAMMES à partir du 01/10/2014)
DENEUX Valérie	ZA du Riblay ENTRAMMES
LEGENDRE Gabriel (Hors Commune)	La grande Chauvinière PARNE-SUR-ROC
Des RIEUX-BOTHIER Béatrice (Propriétaire de Bois)	Le cottage ENTRAMMES

OBJET

**2014-06-11/22(108)-RECRUTEMENTS
D'ADJOINTS TECHNIQUES 2^e CLASSE TEMPORAIRES
ETE 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de recruter temporairement, comme les années précédentes, des jeunes âgés de 18 ans révolus et titulaires du permis B au cours des mois d'été (Juillet-Août), afin de seconder le personnel affecté à l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Ces jeunes seront recrutés selon leur disponibilité et selon les besoins. Ils seront rémunérés sur la base de 35 heures par semaine.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail